JOURNAL DE COSSONAY RÉCION VENDREDI 27 OCTOBRE 2017 | 5

2018

Suite de quoi, l'assemblée délibérante (n.d.l.r.: eh oui, il faut corriger les erreurs tout de suite) a débattu du règlement du Conseil communal suite à une autre proposition du groupe Ensemble pour l'ouverture visant à le modifier sur deux points.

Le premier point concerne les groupes politiques. Il s'agit d'indiquer qu'un groupe politique est constitué s'il est formé au moins par quatre élus. Derrière cette demande, il y a le souci d'assurer une représentation proportionnelle aux forces politiques dans les différentes commissions.

Et Dieu dans tout ça?

Le second point concerne la mention liminaire du président du Conseil communal qui «demande à Dieu d'inspirer les débats et les décisions» des conseillers communaux. Cette mention n'aurait pas raison d'être pour respecter les convictions de chacun.

Après débat, il a finalement été décidé le renvoi de ces deux points pour étude à une commission.

PASCAL PELLEGRINO

débats

ment: «Demandons à toute divinité présente ce soir avec nous (qu'elle soit issue de religion monothéiste ou polythéiste), ou qu'elle soit une forme différente d'être supérieur (doué de tout ou partie de pouvoir surnaturel sur l'humanité); ou alors qu'elle n'existe pas (et soit par conséquent un néant corroborant la théorie du Big Bang), ou enfin qu'elle s'appelle Elvis Presley, d'inspirer les débats et les décisions...»

C'est une blague, bien sûr.

En tout cas, s'il y a bien un procès verbal qu'on vous conseille de demander au Greffe municipal de Cossonay après sa validation lors du Conseil du 11 décembre prochain, c'est celui de la séance du 23 octobre! Vous jugerez par vous-même de la pertinence de ces questions dans une telle séance...

PASCAL PELLEGRINO RÉDACTEUR EN CHEF PPELLEGRINO@JOURNALCOSSONAY.CH



PENTHAZ - STEP

Micropolluants: l'AIEE pionnière

PENTHAZ Vendredi 13 octobre a eu lieu le premier «coup de pioche» de l'important chantier de de la step de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées Cossonay Penthaz Penthalaz Daillens Bettens (AIEE). En effet il s'agissait de détruire les anciens bureaux pour débuter cet important chantier.

La lutte contre les micropolluants entre dans une phase concrète en terres vaudoises. Le Département du territoire et de l'environnement (DTE) a accordé une aide financière de près d'un million de francs à la station d'épuration intercommunale de Penthaz. Il s'agit de la

première subvention versée par l'Etat de Vaud dans le cadre de la mise en œuvre du plan cantonal de lutte contre les micropolluants. Ce plan vise à améliorer la qualité des eaux et à encourager la régionalisation des STEP vaudoises. À terme sera installé un traitement des micropolluants qui s'effectuera par charbon actif en micrograins. Cette solution, validée par l'Office fédéral de l'environnement, sera déployée d'ici 2018 sur le site de Penthaz. La STEP gérée par l'AIEE deviendra ainsi le premier des 16 pôles régionaux identifiés pour le traitement des micropolluants à entrer en service PPE.





